

Paris, le mercredi 28 septembre 2016

## Contacts Presse

Agence C3M  
Tél. : 01 47 34 01 15Michelle AMIARD  
michelle@agence-C3M.comNaoielle BENHAMADI  
naoielle@agence-C3M.Com

MOTS-CLES : TRANSPORT / LOGISTIQUE / BILLETTIQUE

## Le transport scolaire est-il prêt à faire sa révolution digitale ?

Par : Christian Carsac, responsable du département Billettique chez Jidelec

▪ Alors que le transport de voyageurs par bus a entamé sa transformation digitale pour améliorer le confort passager et contrôler le trafic, les technologies embarquées restent à la porte des bus scolaires. ▪ Un paradoxe alors que l'École ne jure plus que par sa révolution numérique...

### Un big bang technologique indispensable

Concentré, à l'occasion de la réforme des rythmes scolaires, sur la **fréquence et la disponibilité de la desserte, le débat sur le transport scolaire tourne en boucle depuis des années sur le coût**, et la question de la gratuité ou de la prise en charge par les familles.

Si l'on considère que l'école est gratuite, laïque et obligatoire jusqu'à 16 ans dans notre République, s'y rendre ne devrait pas être payant. Question de Principes, nous dit-on d'un côté... Mais, rétorquent les gestionnaires, alors que **le coût global des transports scolaires, hors Île-de-France, dépasse 3 milliards d'euros<sup>1</sup>**, un élève qui prend le bus pour aller à l'école coûte 840 euros par an en moyenne.<sup>2</sup> Ce coût s'accroît tendanciellement, les compagnies de transport alourdissent leurs factures et les collectivités territoriales en arrivent toutes à se poser la question de la participation financière des familles.

De surcroît, **faire payer, c'est donner une valeur au service**. Car, il n'est pas rare que les parents inscrivent leurs enfants en début d'année, et qu'ils n'utilisent pas autant que prévu le service de transport scolaire. D'où **des cars scolaires peu remplis certains jours, des parcours inutiles, et des surcoûts à la charge de la collectivité. Sans compter, le bilan énergétique d'un tel gâchis.**

**Or, les technologies embarquées pourraient permettre de débloquer la situation en apportant plus de sécurité et d'efficacité dans le service de transport scolaire, donc en réduisant le coût pour la collectivité....** Tous les acteurs prennent part à la réflexion : élus & responsables techniques des différentes collectivités, exploitants, acteurs de la prévention et de la sécurité routière, chefs d'établissement & CPE, académie, parents d'élèves, élèves, ont des idées pour faire bouger le transport scolaire.

<sup>1</sup>: Dont 2 milliards incombent directement aux départements, et bientôt aux Régions ....La loi NOTRe (Nouvelle Organisation territoriale de la République), transfère la compétence transport, aujourd'hui départementale, à la région. Cela touchera les lignes régulières et les transports à la demande au 1er janvier 2017, et les transports scolaires à compter de la rentrée de septembre 2017.

<sup>2</sup> Source : Association des départements de France (ADF)

## Des technologies pour inventer le transport scolaire de demain

La billettique dans le transport de passagers a changé en 20 ans, elle est devenue **polymorphe**. Si elle est encore majoritairement associée aux technologies de supports de titres - billet thermique vendu à bord par le chauffeur, carte à puce sans contact validée par dispositif RFID, billet jetable sans contact ou contremarque dotée de QR-Code -, d'autres options sans support physique dédié ont vu le jour. On parle de paiement via le téléphone portable ou la carte bancaire.

Les réseaux de transport en commun en bus s'équipent de systèmes de billettique complets, interopérables et évolutifs. Mais la transposition au transport scolaire piétine car les technologies sont trop compliquées, trop chères à déployer - contraintes sécuritaires entourant la connexion et le paiement – et tout bonnement **inappropriées** au contexte.

## La billettique dans les bus scolaires, une révolution en marche

Avec les scolaires, par exemple, vérifier la montée à bord ne relève pas d'un enjeu financier immédiat, mais plutôt un **enjeu de sécurité**. Le cœur du débat porte plutôt sur l'alternative entre une carte de transport scolaire dédiée ou une carte multiservices (cantine, cinéma, etc). Les réflexions ne peuvent pas s'abstraire de la diversité des habitudes sur les territoires où l'on a quelquefois affaire à des parcs de véhicules dédiés aux scolaires mais aussi à des véhicules mixtes...

**L'enjeu premier ? Identifier les élèves, contrôler leur montée à bord comme leur descente. C'est autant une question de sécurité individuelle que d'aménagement du territoire, et de bon usage des finances publiques.**

Il s'agit de vérifier que les jeunes sont bien en chemin vers leur établissement, et de rassurer les parents en leur envoyant le cas échéant **une notification temps réel** quand leur progéniture monte et descend du car.

Il s'agit aussi de s'assurer, du point de vue de l'exploitant délégataire de services comme de la collectivité qui le mandate, que le **trajet répond aux besoins réels** : les familles ont-elles bien l'usage du service mis à leur disposition ? L'horaire et la desserte correspondent-ils aux besoins ? Les horaires de ramassage et de dépose sont-ils adaptés ?

Il s'agit enfin de contrôler que les élèves sont bien porteurs de **la carte de transport** correspondante. **Et, le contrôle de présence et de cartes de transport, doit se faire sans distraire le chauffeur de l'essentiel de sa mission : la conduite. Car la sécurité, c'est d'abord sa concentration au volant.**

Tout est à inventer, avec des combinaisons technologiques ouvertes. Il y a de la place pour l'innovation, intelligente, adaptée à la réalité, c'est-à-dire aux gestes métiers. Expérimentons à petite échelle, et étudions sur le terrain les comportements des publics, conducteurs comme passagers ! La réflexion est d'autant plus intéressante pour les acteurs qu'elle pourrait s'intégrer dans les plans de mobilité des entreprises, un domaine en plein devenir.<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> L'article 51 de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte dispose que, dans le périmètre d'un Plan de Déplacements Urbains, toutes les entreprises, regroupant plus de 100 salariés sur un même site, doivent élaborer un plan de mobilité d'ici le 1er janvier 2018 pour améliorer la mobilité de son personnel et encourager l'utilisation des transports en commun et le recours au covoiturage. Le plan de mobilité doit être communiqué à l'autorité organisatrice du plan de déplacements urbains.

**A propos de Christian Carsac**

Christian CARSAC est directeur commercial pour les solutions billettiques chez JIDELEC. Après une expérience d'informaticien, il est depuis 15 ans en relation avec les collectivités territoriales dont il connaît bien les préoccupations. Christian rejoint JIDELEC en 2013. Il appréhende rapidement le monde du transport de voyageurs et de la billettique. Agissant comme développeur d'affaires, il recherche constamment les voies d'amélioration de la billettique adossé aux innovations permanentes de JIDELEC. Il est convaincu que l'avenir de la billettique passe par les systèmes ouverts laissant l'acheteur libre de ses choix d'évolution.

**A propos de Jidélec**

Jidélec développe et commercialise des solutions pour la collecte de données au service des entreprises et des collectivités locales. Habitée à réaliser des transferts de technologie en appliquant la RFID et les technologies du sans contact à de nombreux secteurs, Jidélec a développé un pôle d'expertise dans le transport public de passager et plus particulièrement la billettique. Jidélec propose des solutions clef en main, associant logiciels métiers et matériels (terminaux durcis, PDA tactiles Windows Mobile), périphériques d'identification automatique (RFID UHF, Datamatrix). Elle est l'un des partenaires historiques de PSION en France.

Ses principaux domaines d'intervention sont le transport de voyageurs (délivrance de titres de transports), la logistique et la maintenance (traçabilité des flux logistiques ou des biens d'équipements, interventions terrain, inventaires), et la Santé.

La société compte 15 personnes, réalise 1,7 M d'euros de chiffre d'affaires en 2015. Son siège est situé à l'Union, près de Toulouse.

Parmi ses références, quelques grands comptes et importantes PME/PMI comme : Keolis, Transdev, Ratpdev, Agglomération d'Auch, agglomération de Rouen, département des Hautes-Alpes, Thalès, Dekra, Air France, Groupe Poulit, Veolia, Ministère de la Défense, Spie...

Pour en savoir plus : [www.jidelec.com](http://www.jidelec.com)